
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 janvier 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0128

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 janvier 2019, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0130

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0131

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Patrick Bernatchez, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Studio Patrick Bernatchez inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « 29 • 53 » sur la place centrale du site Outremont, pour une somme maximale de 1 207 237,50 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180230004

CE19 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque E-One, pour une durée de cinq ans, soit du 4 février 2019 au 3 février 2024, pour une dépense estimée à 1 599 755,45 \$, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-17146;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1181541002

CE19 0133

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 267 406,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture d'une vanne modulante et de trois vannes motorisées pour la station de pompage McTavish;
- 2 - d'accorder à Les Contrôles Provan Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période 32 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 598,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17235 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un montant de 12 379,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et un montant de 7 427,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188148001

CE19 0134

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le service de numérisation de plans et documents de formats variés, pour différents arrondissements de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à l'entreprise Les Industries Poly inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17125 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186135009

CE19 0135

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9181-5084 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour l'entretien et la réparation des modules d'affichage libre dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 701,68 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17388 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187286009

CE19 0136

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web);
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Systematix Technologies de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 1, et à Documens Traduction inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 2, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17271;

Firme	Description	Montant
Systematix Technologies de l'information inc.	Lot 1 - Rédaction de contenu web	2 311 714,94 \$
Documens Traduction inc.	Lot 2- Traduction de contenu web	172 577,48 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187655002

CE19 0137

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 570 672 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 909 958,04 \$ à 4 480 630,04 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1185965006

CE19 0138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 505 908,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20^e avenue, de la rue Everett à la rue Villeray ainsi que des travaux de voirie dans les rues avoisinantes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 246 908,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409110;
- 4 - d'autoriser une dépense de 224 690,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231063

CE19 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 249 831,87 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde, situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 172 355,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440710;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 817 235,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187000009

CE19 0140

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17223;

	Adjudicataires	Total
Contrat 1	Novaconcept formation inc.	447 788,54 \$
Contrat 4	Novaconcept formation inc.	249 467,01 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles Médial conseil santé sécurité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, et le seul soumissionnaire, Alia conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17223;

	Adjudicataires	Total
Contrat 2	Médial conseil santé sécurité inc.	598 870,05 \$
Contrat 3	Alia conseil inc.	413 881,26 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1184384001

CE19 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 14 648 702,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 3- d'accorder un contrat à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 366 992,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5958;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 855 048,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1186676003

CE19 0142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187231099

CE19 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente « *Subordination and Standstill Agreement* » à intervenir entre 9307-6925 Québec inc., Peter Skierka, Les Habitations Duff Court et Computershare Trust Company of Canada et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une cession de rang hypothécaire en faveur du nouveau prêteur privé, à l'échéance du prêt hypothécaire de 1^{er} rang.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1193227001

CE19 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 4 555 pieds carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 698 200,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1184069020

CE19 0145

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Air and Waste Management Association (AWMA) pour la conférence annuelle et l'exposition ACE-2019-Vents de changements-Environnement, Énergie et Santé, qui aura lieu du 25 au 28 juin 2019 à Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1184390003

CE19 0146

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de couvrir une partie des frais reliés à l'organisation du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal qui se tiendra le 30 avril 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187814001

CE19 0147

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2019, pour la réalisation de la 20^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme », du 21 au 31 mars 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1184005005

CE19 0148

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), au cours des exercices financiers de 2019 et 2020 en regard au volet des nouveaux services imposés au vérificateur externe par le projet de loi 155 devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, sanctionnée en avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses, ainsi que les nouveaux services devant être effectués par cette firme;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;

- 3 - d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général en faveur du Service des finances afin d'absorber les coûts résultant des nouvelles exigences d'audit imposées au vérificateur externe de la Ville à la suite des modifications apportées par le projet de loi 155 pour lesquels le Bureau du vérificateur général n'aura plus l'obligation d'effectuer ces travaux;
- 4 - d'autoriser pour l'année 2019 un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation par la Ville auprès de différents organismes pour lesquels le vérificateur externe de la Ville effectuera des travaux d'audit financier en relation avec le projet de loi 155. Ces travaux d'audit étaient antérieurement facturés par le Bureau du vérificateur général;
- 5 - d'autoriser pour l'année 2019 un transfert budgétaire de 136 000 \$ en faveur du Service des finances en provenance des dépenses de contingences;
- 6 - d'autoriser pour l'année 2020 une augmentation de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus;
- 7 - d'autoriser la diminution de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1180192001

CE19 0149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à SSQ, Société d'assurance-vie inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal, à compter du 1^{er} février 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 596 390 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17427;
- 2 - d'accorder un contrat gré à gré, d'une valeur approximative de 15 700 \$, (incluant la taxe de 9%) pour la durée maximale du contrat de 9 ans et 11 mois se terminant le 31 décembre 2028, par lequel la Compagnie d'assurance AIG du Canada s'engage à maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville de Montréal s'est engagée à offrir à ses employés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des contrats;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.019 1186775003

CE19 0150

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc., dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette entreprise sera sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187617001

CE19 0151

Vu la résolution CA19 08 0020 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 8 janvier 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial dans le cadre d'un agrandissement au bâtiment 7171, rue Frédéric-Banting.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1185208001

CE19 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2018 du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1190029001

CE19 0153

En conformité avec l'article 4. f) et g) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour l'acquisition de l'immeuble est supérieur à 1 M\$;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 1651, boulevard Saint-Joseph Est, constitué du lot 1 194 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 350 000 \$ et à revendre ledit immeuble à l'organisme Ma Chambre inc., pour une somme de 1 350 000 \$, plus le remboursement des frais de détention à la SHDM.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1197218001

CE19 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 743 600 \$ annuellement, pour la location, jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1185841001

CE19 0155

Vu la résolution CA18 08 0652 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser le transfert de 4 997 300 \$, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent;

- 2- de procéder au transfert budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187989003

CE19 0156

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en intervention forcée (appel en garantie) contre La compagnie d'assurance Everest du Canada, Aviva compagnie d'assurance du Canada, ARCH assurances Canada Ltée, XL Reinsurance America inc., La compagnie d'assurance Temple, La compagnie d'assurance XL Spécialité et Les souscripteurs du Lloyd's, soit les assureurs de responsabilité professionnelle de Les Consultants S.M. inc. et d'autoriser le Service des affaires juridiques à demander la levée de la suspension des procédures et à intenter un recours en intervention forcée contre Les Consultants S.M. inc., le cas échéant, afin qu'ils soient condamnés à indemniser la Ville de Montréal de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre du recours intenté par Ceveco inc. au montant de 822 496,13 \$, à la suite du bris de l'entrée d'eau de la Place Vauquelin.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1186413003

CE19 0157

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 277,07 \$ relative au déplacement de Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée à la culture et à la réconciliation, en remplacement de Mme Christine Gosselin, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de participer à une réunion du conseil d'administration de l'organisme Les Arts de la Ville qui se tiendra à Québec, le 24 janvier 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1194302001

CE19 0158

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 481,03 \$ relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, les 27 et 28 janvier 2019, afin de prendre part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à Ottawa, Ontario;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1194310001

CE19 0159

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), les 21 ordonnances dans les secteurs suivants :

- Saint-Denis (Plateau) (numéro 1);
- Saint-Paul Est (Phase 1) (numéro 2);
- Notre-Dame Ouest (numéro 3);
- Laurentien-Lachapelle (numéro 4);
- Saint-Michel (Phase 1) (numéro 5);
- Sherbrooke Ouest (numéro 6);
- Bishop (numéro 7);
- Jarry Est (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) (numéro 8);
- Laurier Ouest (numéro 9)
- Saint-Michel (Phase 2) (numéro 10);
- Avenue Cartier (Pointe-Claire) (numéro 11);
- Le triangle (numéro 12);
- Sainte-Catherine Ouest (numéro 13);
- Saint-André (vélorue) (numéro 14);
- Boulevard Gouin Ouest (Pierrefonds-Roxboro) (numéro 15);
- Avenue Shamrock (numéro 16);
- Saint-Hubert (numéro 17);
- Saint-Paul (Phase 2) (numéro 18);
- Peel (Ville-Marie) (numéro 19);
- Saint-Denis (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) (numéro 20);
- SRB Pie-IX (numéro 21),

lesquelles sont jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187796008

CE19 0160

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1198078001

Levée de la séance à 11 h 32

70.001

Les résolutions CE19 0128 à CE19 0160 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville